

A R R E T E

Le Ministre délégué à la Culture,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961 ;

VU le décret N° 81 646 du 5 juin 1981 relatif aux attributions du Ministre de la Culture ;

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue ;

A R R E T E

Article 1er : Sont inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques l'abside et l'arc triomphal qui la précède de l'église d'Aleyrac à SAUTEYRARGUÈS (Hérault) figurant au cadastre, section D, sous le n° 40 d'une contenance de 3 ares 45 ca et appartenant à la commune.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 : Il sera notifié au Commissaire de la République du département et au Maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 25 DEC. 1981

Pour le Ministre Délégué à la Culture
et par délégation
Le Directeur du Patrimoine

Jean-Pierre WEISS

Département :
HERAULT

Commune :
SAUTEYRARGUES

Section : D
Feuille : 000 D 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 01/07/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Montpellier
Centre administratif CHAPTAL BP 70001
34953
34953 MONTPELLIER CEDEX 02
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

